



Procès-verbal
de la réunion de conseil municipal
du Mardi 9 Avril 2024

Présents : Valère HIS, Arnaud NICOLLE, Carole MORETTI (arrivée à 18h50), Wilfried DURIEU, Bénédicte GODARD, Dimitri BESNE, Nadine DEVAUX DIT LALANDE, Cédric GODALLIER, Amélie DANTAN, Stéphane DÉCUYPÈRE, Isabelle LEFEVRE

Absents excusés : Aline SCHRAEN, Samuel CRAMILLY (Pouvoir donné à Valère HIS), Marie-Thérèse THIERRY

Secrétaire de séance : Arnaud NICOLLE

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 24 Février 2024
2. Approbation du Compte de Gestion 2023
3. Approbation du Compte Administratif 2023
4. Affectation des résultats 2023
5. Vote des taux Communaux 2024
6. Vote des participations aux syndicats 2024
7. Vote du Budget primitif 2024
8. Subvention exceptionnelle Bleuets de France
9. Date limite de réception des dossiers Cantine et Garderie
10. Autorisation de signature – Renouvellement contrat Sauvegarde des données Oxibox
11. Autorisation de signature – Renouvellement du contrat CII Téléalerte
12. Rénovation énergétique de la salle polyvalente et de la salle des associations et demandes de subventions auprès des différents financeurs
13. Octroi d'une gratification de stage – Service technique
14. Informations diverses

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2024

Le compte rendu n'amenant pas d'observations, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Compte de Gestion est le document récapitulatif de toutes les écritures effectuées au cours de l'année par la collectivité et rédigé par le comptable public.

De son côté, le président de l'assemblée délibérante, le Maire, dresse également un récapitulatif retraçant les mouvements effectifs des dépenses et des recettes de la collectivité au cours du même exercice dans un document appelé Compte Administratif.

Le compte de gestion et le compte administratif doivent être en tous points concordants.

Le compte administratif 2023 est donc la synthèse de toutes les opérations de l'année en recettes et en dépenses.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 976 471,89 € et les recettes à 1 033 516,06 €, soit un excédent de l'exercice de 57 044,17 €.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 300 572,62 € et les recettes à 263 891,96 €, soit un déficit de l'exercice de 36 680,66€ €.

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal ayant validé à l'unanimité la présidence de Madame Nadine DEVAUX DIT LALANDE, doyenne de l'assemblée pour l'adoption du compte de gestion 2023, Monsieur le Maire ne participant pas au vote et se retire de la réunion.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le compte de gestion tel que présenté.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal ayant validé à l'unanimité la présidence de Madame Nadine DEVAUX DIT LALANDE, doyenne de l'assemblée pour l'adoption du compte administratif 2023, Monsieur le Maire ne participant pas au vote et se retire de la réunion.

Madame Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE présente le compte administratif.

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 976 471,89 € et les recettes à 1 033 516,06 €, soit un excédent de l'exercice de 57 044,17 €.

Avec la reprise de l'excédent antérieur de 350 977,87 €, la section de fonctionnement est arrêtée à 408 022,24 €.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 300 572,62 € et les recettes à 263 891,96 €, soit un déficit de l'exercice de 36 680,66€ €.

À ce résultat, il convient d'ajouter le déficit antérieur de 77 675,06 € ; le résultat au 31 décembre 2023, pour la section d'investissement, est alors de - 114 355,72 €.

Les membres du Conseil Municipal valident le compte administratif à l'unanimité.

4. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Monsieur le Marie reprend la présidence de l'assemblée et propose l'affectation des résultats suivante :

	2023
I Section de fonctionnement :	
Recettes	1 033 516,00 €
Dépenses	976 471,89 €
Excédent de l'exercice	57 044,17 €
Report excédent antérieur	350 977,87 €
Excédent cumulé au 31/12	408 022,04 €
II Section d'investissement :	
Recettes	263 891,96 €
Dépenses	300 572,62 €
Résultat investissement de l'exercice	-36 680,66 €
Reprise N-1 investissement	- 77 675,06 €
Résultat d'investissement (001)	- 114 355,72 €
Au 31.12.	
III Restes à Réaliser :	
Recettes	83 022,25 €
Dépenses	00 €
Besoin de financement (1068)	31 333,47 €
IV Excédent disponible :	
Excédent de Fonctionnement	408 022,04 €
Résultat Investissement	-114 355,72 €
Restes à Réaliser	83 022,25 €
SOLDE DÉFINITIF	376 688,57 €

Les membres du Conseil Municipal valident cette proposition à l'unanimité.

5. VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2024

Monsieur le Maire fait part de sa volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières sur le bâti et le non-bâti, la commune arrivant à dégager de l'excédent pour le moment. Il précise que dans le contexte actuel, il tient à ne pas augmenter les charges des administrés tant que cela ne s'avère pas nécessaire.

Il précise cependant que la Métropole Rouen Normandie a pris la décision d'instaurer une nouvelle taxe locale de 2,7% des bases de l'imposition pour financer la compétence GEMAPI : GEstion des Milieu Aquatique et Prévention des Inondations.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal de réduire de la moitié du montant décidé par la Métropole les taux locaux afin de permettre aux ménages d'anticiper cette hausse des taxes. Les taux seront revus à la hausse en 2025, pour revenir aux taux de 2023.

Après en avoir délibéré, à 11 voix pour et une voix contre, les membres du Conseil Municipal valident la baisse des taux communaux de 1,35% comme suit :

TAXES	Bases de l'imposition	TAUX	Produits attendus
Taxes foncières (bâti)	929 000 €	49,46%	459 512 €
Taxes foncières (NB)	132 200 €	42,50 %	56 183 €
Taxe d'habitation	2 600 €	17,21 %	448 €
			516 143 €

6. VOTE DES PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS 2024

Monsieur le Maire présente les taux votés dans les assemblées respectives du Syndicat intercommunal de musique du Val de Seine et du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande :

	2022	2023	2024
Syndicat intercommunal de musique Val de Seine	39 656,82 €	39 656,82 €	41 094,70 €

Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande	4 439 €	4 818 €	4 810 €
	44 095,82 €	44 474,82 €	45 904,70 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité les participations qui seront inscrites au BP 2024 sur le compte 65 561.

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente la section de fonctionnement puis la section d'investissement avec des provisions sur les différents projets pour l'année 2024.

Monsieur le Maire propose donc l'équilibre suivant :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
OPERATIONS REELLES	927 617,80 €	1 304 306,37 €	339 690,18 €	308 356,71 €
Restes à Réaliser			83 022,25 €	00 €
RÉSULTATS REPORTÉS	376 688,57 €			114 355,72 €
TOTAL	1 304 306,37 €	1 304 306,37 €	422 712,43 €	422 712,43 €

- La section de **fonctionnement** s'élève à 1 304 306,37 € en recettes et en dépenses
- La section d'**investissement** s'élève à 422 712,43 € en recettes et en dépenses

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le projet présenté.

8. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – BLEUET DE France ONaCVG

Vu le courrier de l'ONaCVG concernant le nouveau statut juridique de l'œuvre nationale du Bleuets de France reçu en Mairie et considérant la possibilité de verser une contribution à l'ONaCVG afin de soutenir leur action, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une participation de 100€ à l'ONaCVG afin de soutenir leurs actions.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le versement d'une subvention de 100€ à l'ONaCVG et autorisent Monsieur le Maire à faire les démarches.

9. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS CANTINE ET GARDERIE

Monsieur le Maire explique qu'afin d'anticiper les retards dans le retour des dossiers d'inscription aux services périscolaires, il propose de faire figurer une date limite de réception des dossiers et d'y mentionner un doublement de la facturation dès le premier jour d'utilisation des services de cantine et garderie dès lors que le dossier sera reçu en retard, comme en 2023.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité cette proposition et donnent quitus à Monsieur le Maire pour :

- Indiquer la date du 15 septembre 2024 comme limite de réception sur les dossiers ;
- Doubler la facturation des familles retardataires.

10. AUTORISATION DE SIGNATURE – RENOUELEMENT CONTRAT DE SAUVEGARDE DES DONNÉES OXIBOX

Considérant l'arrivée à échéance au 31 mars 2024 du contrat de location du dispositif de sauvegarde Oxibox et la proposition du prestataire Copyweb pour le remplacer, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le renouvellement du contrat pour 5 ans pour un montant de 129€ HT par mois, payable au trimestre et autorisent Monsieur le Maire et Monsieur Arnaud NICOLLE, adjoint, à signer les documents afférents.

Un quitus est donné à Monsieur le Maire pour négocier une clause de sortie à 1 an, si la décision est prise de prendre un serveur en ligne.

11. AUTORISATION DE SIGNATURE – RENOUELEMENT DU CONTRAT TÉLÉALERTE

Considérant l'arrivée à échéance du contrat de prestation du dispositif de télé alerte avec l'entreprise CII TÉLÉCOM et considérant la proposition de renouvellement, Monsieur le Maire propose de valider le renouvellement du contrat.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le renouvellement du contrat pour 3 ans pour un montant annuel de 637,79€ HT avec une clause de revalorisation annuelle et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

12. RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DES DIFFÉRENTS FINANCEURS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Arnaud NICOLLE, adjoint.

Monsieur Arnaud NICOLLE annonce que dans le cadre de la domotisation du chauffage, il s'est rendu compte que la salle polyvalente et ses annexes étaient parfois difficiles à chauffer, notamment la salle des associations. Il explique son projet de changer les radiateurs vétustes pour de nouveaux et de fermer le plafond cathédrale de la salle des associations afin d'en faciliter la mise en chauffe.

Concernant la proposition de remplacement des radiateurs électriques par des modèles moins énergivores, Monsieur Arnaud NICOLLE affiche le devis de l'entreprise JF Luce de 7 627,27 € HT, soit 9 152,72 € TTC.

Concernant la proposition de baisser le plafond de la salle des associations afin de limiter les déperditions de chaleur, il présente le devis de l'entreprise Michaux pour un montant de 4 577€ HT, soit 5 492,40 € TTC.

Concernant la proposition de l'installation de l'éclairage du faux plafond, il présente le devis de l'entreprise JF Luce de 852,20 € HT, soit 1 022, 64€ TTC.

Madame Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE salue le projet et remercie de la prise en compte du confort des usagers.

Considérant les montants et la nature des travaux et la possibilité d'obtenir des subventions pour le montage financier du projet, Monsieur Arnaud NICOLLE propose également de solliciter les différents financeurs afin d'obtenir des subventions.

Les membres du Conseil Municipal valident les propositions à l'unanimité et donnent quitus à Monsieur le Maire et à Monsieur Arnaud NICOLLE, adjoint, pour signer les documents afférents et pour solliciter les subventions correspondantes auprès du Département, de la Métropole Rouen Normandie et des services de l'État.

13. OCTROI D'UNE GRATIFICATION DE STAGE – SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire annonce qu'une stagiaire a été accueillie au service technique pendant 3 semaines, du 25 mars au 12 avril. Il propose de lui octroyer une gratification de 150 € par semaine, soit 450€.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la proposition et donnent quitus à Monsieur le Maire pour effectuer le versement.

14. INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024, le même jour que le Carnaval organisé par l'association des Parents d'Élèves de Saint-Paër. Une organisation est à prévoir pour laisser l'accès libre au bureau de vote.
- ❖ Une révision du PLUi est en cours par les services de la Métropole Rouen Normandie. Des réunions publiques sont prévues et Monsieur le Maire invite ceux qui le veulent à y participer.

La séance est levée à 19h45.

Le Maire,
Valère HIS.

Le secrétaire de séance,
Arnaud NICOLLE,

Carole MORETTI,

Bénédicte GODARD,

Wilfried DURIEU,

Cédric GODALLIER,

Marie-Thérèse THIERRY,

Samuel CRAMILLY,

Dimitri BESNE,

Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE,

Isabelle LEFEVRE,

Aline SCHRAEN,

Amélie DANTAN,

Stéphane DÉCUYPÈRE,